

Nouméa, le 24/07/2026

Direction de l'Éducation
et de la Réussite de la
province Sud

55 rue Georges
Clémenceau
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 49 42
82.12.13

Télécopie :
20 30 20

Courriel :
emmanuel.blum@provin
ce-sud.nc

Affaire suivie par
Emmanuel BLUM

Le bureau des collèges et des moyens

Objet : Collège François Ollivaud – Traitement et remplacement de portes dégradées par les termites.

Annexe : Tableau quantitatif.

Monsieur le Directeur,

La direction de l'éducation et de la réussite de la province Sud procède actuellement à une consultation pour la réalisation des prestations suivantes :

- La protection des locaux pendant les travaux ;
- La dépose et l'évacuation des portes hors d'usage vers une filière agréée ;
- Le traitement anti-termites des portes conservées ;
- La fourniture et la pose de portes neuves en remplacement des portes irréparables ;
- La fourniture et la pose des portes actuellement manquantes ;
- La fourniture et la pose des quincailleries neuves (paumelles, serrures, poignées, butées...) lorsque leur remplacement est nécessaire ;
- Les réglages, essais de fonctionnement et le nettoyage complet du chantier.

Les portes neuves devront être de dimensions identiques aux ouvrages existants et compatibles avec les huisseries conservées (**canons et paumelles sauf indications contraires dans le tableau annexe**).

Elles devront présenter les caractéristiques minimales suivantes :

- Âme pleine ;
- Parements en stratifié haute pression (HPL) sur les deux faces ;
- Chants en bois massif ou matériau équivalent, peints en finition ;
- Quincailleries neuves lorsque nécessaire ;
- **Poignées « béquille standard » ;**
- Finition soignée, prête à l'emploi.

Toutes les parties en bois (chants, traverses, montants, renforts, découpes et usinages réalisés en atelier ou sur chantier) devront recevoir un traitement préventif insecticide et fongicide contre les termites, de type Xylophène ou équivalent, avant application de la peinture de finition.

Le remplacement des portes des tableaux électriques comprend :

- **Le remplacement des paumelles et des verrous hauts et bas ;**
- **Les grilles d'aérations hautes et basses.**

Les quantités figurant dans le tableau en annexe sont données à titre indicatif. L'entreprise est réputée avoir pris connaissance de l'ensemble des prestations nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les travaux devront être réalisés durant les vacances scolaires d'octobre 2026.

Les offres seront analysées sur la base du seul critère du prix.

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours.

Compte tenu de la nature des prestations objet de la présente consultation et des contraintes techniques liées aux travaux, une visite du site est fortement recommandée préalablement à la remise de l'offre.

Une visite est organisée le **24/07/2026 à 13h30**. Les candidats souhaitant y participer doivent impérativement s'inscrire par courriel à l'adresse **des.gestion-college@province-sud.nc** au plus tard le **23/07/2026 à 16h00**.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des contraintes liées aux lieux d'exécution des prestations et en avoir tenu compte dans leur proposition.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.

Si cette prestation vous intéresse, votre offre devra parvenir à la direction de l'éducation et de la réussite au plus tard le **07/08/2026 à 16h00** par courriel à l'adresse suivante : **des.gestion-college@province-sud.nc**.

Votre offre devra comporter les mentions suivantes :

- Nom de l'entreprise ;
- Numéro RIDET ;
- Montant HT, TGC et TTC (ou la mention « Franchise en base – TGC non applicable » le cas échéant) ;
- Durée de la ou des garanties ;
- Délai d'approvisionnement et délai de réalisation des travaux.

Dans l'hypothèse où votre offre serait retenue, il est recommandé de joindre dès la remise de l'offre les documents suivants afin de faciliter l'instruction du dossier :

- Attestation CAFAT relative aux cotisations CAFAT ou RUAMM correspondant au dernier trimestre exigible ;
- Attestation fiscale réglementaire en vigueur ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale à jour ;
- Extrait RIDET ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

SALLES	QUINCAILLERIE DE PORTE	PORTES A REMPLACER	PORTES A RAJOUTER
BAT. A RDC			
infirmierie		2	
adjoint éducation porte d'entrée		1	
BAT. B RDC			
B002 (B)		1	
Tableau électrique double portes		1	
SEGPA			
Atelier 2	Poignées + Serrure + Canon + Paumelles		1
BAT. C 1er étage			
C110 (A)		1	
Tableau électrique double portes		1	
C109 (B)	Serrure	1	
ATELIER DES AGENTS			
	Poignées + Serrure + Canon + Paumelles		1
BAT. A 1er étage			
Local d'entretien		1	
BAT. D 1er étage			
D116 (A)		1	
BAT. C 2ème étage			
C211 (A)	Serrure	1	
Tableau électrique (porte simple)		1	
C208 (A)		1	
BAT. B 2ème étage			
Local d'entretien	Paumelles + Serrure	1	
Tableau électrique (porte double)		1	
B201 (A)		1	
B202 (A)		1	
B206 (A et B)	Serrure pour "B" uniquement	1	
B207 (B)		1	
TOTAUX DES PORTES		19	2